

Information pratique pour le déroulement des élections Municipales

du dimanche 15 mars 2020 à AUXONNE.

Madame, Monsieur,

Vous allez prochainement recevoir à votre domicile, une enveloppe contenant les propagandes de chacune des 3 listes candidates aux élections municipales incluant théoriquement leur bulletin de vote respectif.

Il faut savoir qu'une commission de propagande valide ou invalide les projets de bulletin de vote en vérifiant plusieurs critères. Pour la Côte d'or, arrondissement de Dijon, cette commission s'est réunie le vendredi 28.02.2020 à 14h et a donné un avis **POSITIF** aux trois candidats AUXONNAIS sur le contenu et la présentation du matériel de vote. Cet avis permet donc de lancer l'impression **définitive** des propagandes et bulletins de vote. Un procès-verbal entérine ces décisions.

Or, le mercredi 4.03.2020, la même commission de propagande **a invalidé notre bulletin** au motif qu'il présentait différentes couleurs de textes. La réglementation impose une seule couleur de texte, mais les nuances et tailles de caractères différentes sont autorisées. **Notre infographiste avait donc respecté les règles en utilisant un BLEU pantone 301 à 100 % et des nuances dans cette gamme de bleu.**

La mise sous pli par les fonctionnaires de la mairie se déroulant le 5 mars, il n'est matériellement pas possible pour la liste AUXONNE VILLE D'AVENIR, de fournir de nouveaux bulletins à insérer dans vos enveloppes.

Mais soyez rassurés, nos bulletins de vote figureront bien sur les tables des différents bureaux le dimanche 15 mars, 1^{er} tour de scrutin afin que la démocratie puisse s'exprimer.

Fabrice VAUCHEY

AUXONNE VILLE D'AVENIR

***Diffusé par Chantecler
mars 2020***